



Médecins formés à l'étranger (MFE)
Les voies d'accès à la pratique au Canada

ROUTE D'ÉVALUATION PAR LA PRATIQUE (SPÉCIALISTES)

Cette voie s'adresse aux spécialistes primaires et non aux surspécialistes. Si vous avez suivi une formation spécialisée auprès d'une école qui ne figure pas sur la liste des organismes membres approuvés, on pourrait vous permettre de suivre la Route d'évaluation par la pratique du Collège royal. Dans le cadre de cette route, vous devez établir que la formation que vous avez suivie est « essentiellement équivalente » à la formation spécialisée offerte au Canada. Vos titres de compétence feront l'objet d'un examen. Si vous satisfaites aux critères, vous ferez l'examen de spécialité du Collège royal.

1

Rendez vous sur le **site Web du Collège royal** pour **vérifier si vous satisfaites à ses critères.**

Cette route peut être coûteuse, alors prenez le temps de vérifier la durée de la formation que vous avez suivie et les stages que vous avez effectués par rapport aux exigences du Collège royal.



2



Si votre demande est acceptée, vous recevrez une lettre d'admissibilité.

3

Vous devez présenter une demande d'admissibilité à l'examen de certification du Collège royal, offert une fois par année.

Vous aurez cinq ans pour faire l'examen.



4



Vous devez réussir à l'**Examen d'aptitude du Conseil médical du Canada, partie 1 (EACMC1).**

5

Vous devez obtenir le titre de **Licencié du Conseil médical du Canada (LCMC).**



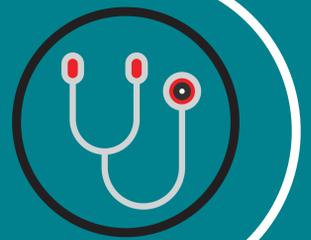
6



Dans certaines provinces, vous pouvez travailler au titre d'un permis d'exercice défini après avoir reçu votre lettre d'admissibilité du Collège royal et obtenu le titre de LCMC.

7

Vous devez travailler pendant deux ans après avoir réussi à l'examen au titre d'un permis provisoire.



8



Vous devez soumettre une demande pour que le Collège royal évalue votre temps de pratique.

9

Vous pouvez ensuite demander le permis d'exercice sans restriction auprès de l'**ordre des médecins provincial** de votre choix.



Permis d'exercer